7 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 PARIS

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019
SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 octobre 2020

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

BILAN ACTIF		
	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
Autres immobilisations incorporelles	5 335 715,60	5 335 715,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 099 747,27	7 924 793,29
Immobilisations corporelles Amortissements	7 997 213,17 -897 465,90	8 789 917,68 -865 124,39
MMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	00,0
ACTIF IMMOBILISE	12 435 462,87	13 260 508,89
STOCKS	14 590,14	5 519,76
CREANCE D'EXPLOITATION	39 399,54	23 720,40
Autres créances	39 399,54	23 720,40
CREANCES DIVERSES	867 628,09	19 194,89
Créances diverses	867 628,09	19 194,89
/ALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 580 316,01	6 175 166,35
Autres titres Provision pour dépréciation	7 085 041,07 -504 725,06	6 771 407,62 -596 241,27
DISPONIBILITES	1 239 800,22	952 433,62
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	3 806,54
ACTIF CIRCULANT	8 741 734,00	7 179 841,56
TOTAL DE L'ACTIF	21 177 196,87	20 440 350,45

DETAIL BILAN ACTIF

Numéro de compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
000 -00	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
208 000	DROIT SUR REVENU LEG F.F	5 335 715,60	5 335 715,60
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 997 213,17	8 789 917,68
218 110	AGENCEMENTS DIVERS	93 917,63	65 372,33
218 300	MATERIEL DE BUREAU	58 913,90	58 913,90
218 302	INFORMATIQUE NOUVEAU SIEGE	102 627,67	102 627,67
218 310	LOGICIELS	271 374,67	271 374,67
218 400	MOBILIER	117 586,03	117 586,03
218 420	NAPOLEONICA LA REVUE	58 005,60	58 005,60
218 600	OBJETS D'ART LIVRES MOBILIER	6 960 773,60	4 641 309,71
218 610	BIBLIOTHEQUE LIVRES F.N	334 014,07	332 039,88
218 620	OBJETS D'ART F.N	0,00	3 142 687,89
	AMORTISSEMENTS IMMO.CORPORELLES	-897 465,90	-865 124,39
281 820	AMORT. AGENCEMENTS DIVERS	-52 293,26	-47 088,72
	AMORT. MATERIEL DE BUREAU	-139 810,91	-130 913,91
281 831	AMORT. LOGICIELS	-271 374,67	-271 374,67
	AMORT. MOBILIER	-85 525,49	-73 899,72
	AMORT. BIBLIOTHEQUE LIVRES	-290 455,97	-283 841,77
281 862	AMORT. NAPOLEONICA LA REVUE	-58 005,60	-58 005,60
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00	0.00
	DEPOT GARANTIE HAUSSMANN	0,00	0,00
	PRÊT GARRIGOUX	0,00 0,00	0,00
274 300	FALT GARRIGOOX	0,00	0,00
	ACTIF IMMOBILISE	12 435 462,87	13 260 508,89
370 000	STOCKS LIVRES	14 590,14	5 519,76
	CREANCES D'EXPLOITATION	39 399,54	23 720,40
409 100	AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	20 627,87	5 627,87
	CLIENTS	0,00	208,07
404.000	REMUNERATIONS DUES	1 423,37	1 395,46
404 545	AVANCES SUR SALAIRES	11 079,00	13 499,00
437 100	TICKETS RESTAURANT	4 000,00	2 990,00
438 600	FORMATION CONTINUE	2 269,30	0,00
	CREANCES DIVERSES	867 628,09	19 194,89
	CREANCES SUR CESSION IMMOBILISATIONS	842 508,32	16 000,00
	DEBITEURS DIVERS	18 500,00	0,00
	COMPTE D'ATTENTE	6 619,77	3 194,89
			,

DETAIL BILAN ACTIF

Numéro de		AU 31.12.2019	ALL 24 40 0040
compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 580 316,01	6 175 166,35
	ACTIONS	6 935 146,49	6 621 513,04
503 000	ACTIONS	6 935 146,49	6 621 513,04
	FONDS COMMUNS DE PLACEMENT	149 894,58	149 894,58
508 000	FCP	149 894,58	149 894,58
	SICAV	0,00	0,00
508 100	SICAV	0,00	0,00
	PROVISIONS	-504 725,06	-596 241,27
590 000	PROVISION POUR DEPRECIATION DE V.M.P.	-504 725,06	-596 241,27
	DISPONIBILITES	1 239 800,22	952 433,62
512 001	SG NW2	1 060 283,16	431 176,69
512 002	SG AMADEIS	39 054,45	5 895,80
512 003	SOCIETE GENERALE	106 859,55	486 203,33
512 004	SG SAINTE HELENE	0,00	0,00
512 005	ST HELENE COMPTE LIVRET	55,53	55,37
512 006	SG CARTE BLEUE	32 827,62	28 226,67
531 000	CAISSE	569,45	725,30
531 010	CAISSE BIBLIOTHEQUE	150,46	150,46
	COMPTES DE REGULARISATION	0,00	3 806,54
486 000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	0,00	3 806,54
	ACTIF CIRCULANT	8 741 734,00	7 179 841,56
	TOTAL DE L'ACTIF	21 177 196,87	20 440 350,45

BILAN PASSIF

	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
RESERVES	8 100 433,44	8 100 433,44
Réserves statutaires	1 352 420,51	1 352 420,51
Autres réserves	6 748 012,93	6 748 012,93
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-2 192 377,74	-2 833 270,21
RESULTAT DE L'EXERCICE	554 656,75	640 892,47
FONDS PROPRES	20 485 159,98	19 930 503,23
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
FONDS DEDIES	231 688,98	227 771,41
DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
DETTES D'EXPLOITATION	210 628,34	143 151,34
Dettes fiscales et sociales	210 628,34	143 151,34
DETTES DIVERSES	233 495,88	122 700,78
DETTES	444 124,22	265 852,12
TOTAL DU PASSIF	21 177 196,87	20 440 350,45

DETAIL BILAN PASSIF

Numéro de		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
compte	FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
	I ONDS PROPRES	14 022 447,55	14 022 447,55
102 100	VALEUR DU PATRIMOINE	14 022 447,53	14 022 447,53
	RESERVES STATUTAIRES	1 352 420,51	1 352 420,51
106 300	RESERVES STATUTAIRES	4 252 420 54	4 252 420 54
100 300	RESERVES STATUTAIRES	1 352 420,51	1 352 420,51
	AUTRES RESERVES	6 748 012,93	6 748 012,93
		·	,
106 830	RESERVES DE TRESORERIE	6 748 012,93	6 748 012,93
	REPORT A NOUVEAU	2 402 277 74	0.022.070.04
	REPORT A NOUVEAU	-2 192 377,74	-2 833 270,21
	RESULTAT DE L'EXERCICE	554 656,75	640 892,47
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	FONDS PROPRES	20 485 159,98	19 930 503,23
×	PROVISIONS	0,00	0,00
		0,00	0,00
151 000	PROVISIONS POUR RISQUES	0,00	0,00
	PROVISIONS	0,00	0,00
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
101.005			
	FONDS DEDIES A.N.	162 380,08	219 663,34
	FONDS DEDIES INVALIDES FONDS DEDIES SENS	56 524,83 5 536,42	5 536,42
195 000	FONDS DEDIES SAINTE-HELENE	7 247,65	5 536,42 2 571,65
. 00 000		, 241,00	2 07 1,00
	FONDS DEDIES	231 688,98	227 771,41

	DETTES FISCALES ET SOCIALES	210 628,34	143 151,34
421 000	REMUNERATIONS DUES	0.00	0.00
428 200	DETTES PROVISIONNEES CONGES	62 339,93	45 133,39
431 100	URSSAF	39 779,00	38 326,00
437 300	CRI PREVOYANCE	2 054,08	1 840,21
437 320	MUTUELLE GFM	5 244,82	105,37
437 310	MORNAY CADRES ET NON CADRES	19 043,96	4 557,80
438 610	FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	6 311,70
438 200	CHARGES SOCIALES SUR CONGES	25 647,85	19 920,98
447 000	AUTRES IMPOTS ET TAXES	8 646,94	
448 200	CHARGES FISCALES SUR CONGES	7 232,76	4370,89
448 600	TAXE SALAIRE A PAYER	40 639,00	22585
	AUTRES DETTES DIVERSES	233 495,88	122 700,78
401 - 409	FOURNISSEURS FNP	228 495,88	56 279,51
467 500	MECENATS	5 000,00	58 921,27
475 000	COMPTE ATTENTE	0,00	7 500,00
	DETTES	444 124,22	265 852,12
			0,00
	TOTAL DU PASSIF	21 177 196,87	20 440 350,45

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
Ventes	398,47	760,27
Autres produits	211 156,13	215 218,75
Transfert de charges	8 279,97	5 517,09
I-PRODUITS D'EXPLOITATION	219 834,57	221 496,11
Autres achats et charges externes	604 540,48	632 365,31
Impôts, taxes et versements assimilés	76 663,87	55 307,62
Salaires et traitements	653 313,71	546 072,17
Charges sociales	317 439,82	287 748,71
Dotations aux amortissements d'immobilisations	32 341,51	29 292,37
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	492 083,94	464 187,18
II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 176 383,33	2 014 973,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 956 548,76	-1 793 477,25
Prod. Financ. Autres intérêts	1 457 629,10	1 838 296,12
Prod. Financ.reprises s/provisions	393 283,38	141 258,12
Prod. Financ. Nets/cessions val.mob. de placement	1 083 416,42	1 334 498,54
V-PRODUITS FINANCIERS	2 934 328,90	3 314 052,78
Ch. Financ. dotation aux amort. et provisions	0,00	0.00
Ch. Financ. nettes/cessions VMP	136 068,32	159 048.63
Dotations provisions VMP	301 767,17	590 228,29
Autres charges financières	0,00	0,00
IV-CHARGES FINANCIERES	437 835,49	749 276,92
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 496 493,41	2 564 775,86
RESULTAT COURANT	539 944,65	771 298,61

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	931 580,00	0,00
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	0,00	0,00
Produits sur exercices antérieurs	245,35	0,00
VI-PRODUITS EXCEPTIONNELS	931 825,35	0,00
Charges exceptionnelles s/opérations en capital	0,00	0,00
Charges exceptionnelles s/opérations de gestion	913 195,68	29 959,53
VII-CHARGES EXCEPTIONNELLES	913 195,68	29 959,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	18 629,67	-29 959,53
	04.044.00	400 400 00
Engagements à réaliser sur ressources affectées	64 611,83	188 403,00
Engagements réalisés sur ressources affectées	60 694,26	77 956,39
Transfert de charges	(# ²)	10 000,00
TOTAL DES PRODUITS	4 146 683,08	3 623 505,28
TOTAL DES CHARGES	3 592 026,33	2 982 612,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	554 656,75	640 892,47
Les contributions volontaires sont valorisées à (selon la méthode décrite en annexe)	30 720,00	34 320,00

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Numéro de compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
	I-PRODUITS D'EXPLOITATION	219 834,57	221 496,11
	VENTES EDITIONS ET EXPOSITIONS	398,47	760,27
701 000	Ventes livres	166,00	544,00
704 - 706	Etudes et prestations	232,47	216,27
706 011	COLLOQUE	<u>~</u>	2.0,2.
707 300	VENTES LIVRES FN - NOUVEAU MONDE	sà\	i iš
	AUTRES PRODUITS	211 156,13	215 218,75
742 000	RECETTES CORRESPONDANCE	1 166,95	10 919,68
751 010	REDEVANCES DIVERSES	_	Car
751 012	REDEVANCE PHOTOS	81,79	208,07
751 200	DROITS D'EXPOSITION	0,00	0,00
754 500	DONS RECUS	2 108,20	15 688,00
758 010	DONS PROJET AN	3 087,00	183 903,00
758 200	DONS DOMAINE SAINTE-HELENE	5 000,00	4 500,00
758 030	DONS INVALIDES	199 712,19	0,00
	REPRISE ET TRANSFERT DE CHARGES	8 279,97	5 517,09
781 500	REPRISE SUR PROVISION CHARGES A PAYER	-	(
791 000	TRANSFERT DE CHARGES	8 279,97	5 517,09
	II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 176 383,33	2 014 973,36
	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	604 540,48	632 365,31
	ACHATS	40 000 70	54 704 65
606 100	F 101 11 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	49 932,79	54 701,96
606 100 606 400	EDF	4 031,75	4 211,02
606 800	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	38 791,86	35 862,12
000 000	FOURNITURES DIVERSES SIEGE	7 109,18	14 628,82

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Numéro de compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
	SERVICES EXTERIEURS	324 413,59	372 572,47
602 010	PROJET COLLECTION ET BIBLIOTHEQUE	7 357,85	32 866,56
602 015	PROJET CORRESPONDANCE	345,24	27 701,41
602 016	CONCERTS	170	1 962,95
613 200	LOYER SIEGE	144 812,71	142 000.00
614 000	CHARGES LOCATIVES	34 651,24	31 055,85
614 100	GARDE MEUBLE CHENUE	29 311,78	37 590.39
615 211	ENTRETIEN DIVERS	7 663,86	12 289,68
615 550	ENTRETIEN OBJET COLLECTION	14 934,00	9 948,00
6 1 5 5 51	ENTRETIEN LIVRES BIBLIOTHEQUE	3 146,22	1 791,23
615 600	MAINTENANCE INFORMATIQUE	20 172,11	21 343,97
615 603	MAINTENANCE MUNSET COLLECTION	0,00	2 904,00
	FRAIS NAPOLEON ORG ET FB	27 966,04	22 570,87
615 615	VIDEO JEUNES	283,66	
	LEADINGS BOARD	2	3 104,20
	ASSURANCE PARDEE	1 099,45	1.0
616 120	ASSURANCE MANDATAIRES SOCIAUX	1 501,80	740,00
	MULTIRISQUES BUREAUX	4 347,32	3 904,68
	GANCEDE LIMITED COLLECTION	14 732,18	15 711,34
	TELESURVEILLANCE	1 029,12	901,56
	NUMERISATION BIBLIOTHEQUE	7 137,73	1 858,63
	DIVERS	50,00	
618 100	ABONNEMENT JOURNAUX	3 871,28	2 327,15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Numéro de compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	230 194,10	205 090,88
621 500	FRAIS DE COURSIER	844,24	744,26
622 609	HONORAIRES AVOCATS	10 434,83	1 679,00
622 610	CAIRN	4 702,94	3 141,74
622 613	HONORAIRES TRADUCTEURS		-
622 620	HONORAIRES COMMIS AUX CPTES	16 884,00	16 800,00
622 800	HONORAIRES DIVERS	5 757,20	145,00
623 109	RELATIONS PUBLIQUES	21 097,23	12 158,30
623 810	DONS ET POURBOIRES	1 375,00	2 070,00
625 100	REMBT DEPLACEMENT ADMINISTRATION	23 184,24	36 803,78
625 101	FRAIS CERCLE NAPOLEON	7 644,60	2 124,66
625 101	COLLOQUE CRE	12 612,07	15 933,45
625 125	REMBOURSEMENT FRAIS THIERRY LENTZ	13 264,01	4 236,65
625 126	REMBOURSEMENT FRAIS PIERRE BRANDA	2 179,71	3 215,62
625 131	REMBOURSEMENTS COLLECTION	3 364,99	633,03
625 132	FRAIS SUR ANNEE 2021	17 419,76	,
625 700	RECEPTIONS	7 991,91	99,35
625 708	FRAIS CHAIRE NAPOLEON	4 212.30	4 611.20
626 100	FRAIS TELECOMMUNICATIONS	3 498.32	5 225.26
626 200	AFFRANCHISSEMENTS	12 954,07	19 608,11
626 234	BOUYGUES TELEPHONE PORTABLE	1 202,96	950,42
626 300	FRAIS INTERNET CONNEXION	7 578,24	7 562,83
627 000	SERVICES BANCAIRES	1 215,20	2 866,44
627 100	FRAIS SUR TITRES	1 455,23	2 604,86
627 101	FRAIS FINANCIERS	49 321,05	61 876,92
627 102	SOGENACTIF	40 02 1,00	0,0,0,02
021 102	SOCENACTII		384
	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	76 663,87	55 307,62
631 100	TAXES SUR SALAIRES	63 139,00	42 835,00
632 000	CHARGES FISCALES SUR CONGES	2 861,87	- 271,53
633 300	FORMATION PROFESIONNELLE	10 663,00	12 744,15

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Numéro de		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
~	SALAIRES ET TRAITEMENTS	653 313,71	546 072,17
641 100	SALAIRES	636 107,17	548 986,56
641 200	CONGES PAYES	17 206,54	2 914,39
643 850	INDEMNITE DE TRANSPORT		
	CHARGES SOCIALES	317 439,82	287 748,71
641 105	INDEMNITES DE DEPART	, -	570
645 100	U.R.S.S.A.F G.A.R.P.	177 569,10	166 016,58
645 200	MUTUELLE GFM	10 278,90	17 344,40
645 300	MORNAY ET CRPI PREVOYANCE	63 840,03	56 066,23
645 500	CHARGES SOCIALES SUR CONGES		
647 500	MEDECINE DU TRAVAIL	1 432,80	1 492,80
648 000	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	64 318,99	46 828,70
	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET	32 341,51	29 292,37
	PROVISIONS	32 341,51	29 292,31
681 120	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	32 341,51	29 292,37
681 500	DOTATION AUX PROVISIONS POUR RISQUES		
	AUTRES CHARGES	492 083,94	464 187,18
657 100	SUBVENTIONS MECENAT	37 464,80	43 843,64
657 10 1	SUBVENTION FONCTION SN	110 000,00	120 000,00
657 102	SUBVENTION REVUE S.N.	60 000,00	60 000,00
657 110	GRAND PRIX	10 000,00	15 000,00
657 114	DOMAINE SAINTE HELENE	324,00	33 766,04
657 115	FRAIS S/ GRAND PRIX	13 237,52	14 774,83
657 116	CHARGES ALLEE CREUSES	:*:	45 108,32
657 120	BOURSES D'ETUDES	57 500,00	59 500,00
657 130	COLLOQUES ET CONCERTS	:2:	28 004,00
657 117	MECENAT INVALIDES	143 187,36	~
657 300	MECENAT A.N.	60 370,26	44 190,35
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 1 956 548,76	- 1 793 477,25

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

Numéro de compte		AU 31.12.2019	AU 31.12.201
	III-PRODUITS FINANCIERS	2 934 328,90	3 314 052,78
	AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 457 629,10	1 838 296,12
762 711	FONDATION DE FRANCE	1 250 449,57	1 650 000,00
764 010	DIVIDENDES ACTIONS	207 179,53	188 296,12
	REPRISE SUR PROVISIONS	393 283,38	141 258,12
786 650	REPRISE SUR PROVISION V.M.P.	393 283,38	141 258,12
707.000	PRODUITS NETS SUR CESSIONS VMP	1 083 416,42	1 334 498,54
767 000 767 002	PRODUIT SUR CESSION V.M.P. PRODUIT SUR CESSION V.M.P. (AMADEIS)	1 083 416,42	1 334 498,54
707 002	PRODUIT SUR CESSION V.M.P. (AMADEIS)	*	-
	IV-CHARGES FINANCIERES DOTATIONS AUX	437 835,49	749 276,9
667 000	CHARGES CESSION V.M.P.	136 068,32	159 048,63
667 001	CHARGES CESSION AMADEIS	√ <u>@</u>	<u>u</u>
686 650	DOTATION PROVISION V.M.P.	301 767,17	590 228,29
668 800	ECART DE CHANGE	-	*
	RESULTAT FINANCIER (III-IV)	2 496 493,41	2 564 775,80
	V-PRODUITS EXCEPTIONNELS	931 825,35	
774 000			
771 000 775 210	DIVERS	245,35	-
773210	CESSION COLLECTION	931 580,00	**
	VI-CHARGES EXCEPTIONNELLES	913 195,68	29 959,5
672 000	CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEUR		_
675 000	VALEUR NETTE COMPTABLE	824 124,00	12 400,00
678 000	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	89 071,68	17 559,53
	RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	18 629,67	-29 959,5
000 7 / /			
689 511	ENGAGEMENTS A REALISER	64 611,83	188 403,00
789 500	ENGAGEMENTS REALISES SAINTE HELENE	:≢:	33 766,04
789 510	ENGAGEMENTS REALISES SENS	3 €3	12
789 511	ENGAGEMENTS REALISES OP A.N.	60 694,26	44 190,35
797 000	TRANSFERT DE CHARGES	8.	10 000,00
	TOTAL DES PRODUITS	4 146 683,08	3 623 505,28
	TOTAL DES CHARGES	2 502 026 22	2 002 642 04
	TOTAL DES CHARGES	3 592 026,33	2 982 612,81
	RESULTAT DE L'EXERCICE	554 656,75	640 892,47

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 21 177 196,87 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de 554 656,75 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au mois de décembre 2019, nous avons procédé à la vente par l'entremise de la maison Artcurial d'une large part de nos objets hors période. Le produit de cette vente est conforme à nos attentes avec un total de 842 124 euros d'adjudications. Cette cession a engendré un produit net de plus de 18 000 euros.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif. Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Fondation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 144 812,71 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Lors de la première application, en 2005, des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux petites et moyennes entités, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

III - FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

	EUROS
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094 €
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667 €
Collection M. LAPEYRE	6 512 249 €
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437 €
TOTAL	14 022 447 €

IV - FONDS DEDIES

Objet	Fonds à engager	Dons reçus	Utilisation au	Fonds restant à
	en début		cours de	engager en fin
	d'exercice		1'exercice	d'exercice
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	2 572 €	5 000 €	324 €	7 247 €
Restauration des plans et dessins de Napoléon – Archives Nationales	219 663 €	3 087 €	60 370 €	162 380 €
Sens	5 536 €	0 €	0€	5 536 €
Restaurer le tombeau de				
Napoléon	0 €	199 712 €	143 187 €	56 524 €
Total	227 771 €	207 799 €	203 881 €	231 687 €

Les dons reçus et les frais engagés au 31/12/2019 sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les engagements à réaliser sur les ressources affectées sont présentés sous le résultat exceptionnel dans les comptes annuels de la Fondation au titre de 2019.

a) Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

A ce titre le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2019 s'élève à 7247,65 €.

b) Restauration des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2019, il a été collecté un total de 282 265 euros

de dons et dépensé un total de 119 884 euros. Il reste un solde disponible de 162 380 euros au 31 décembre 2019.

c) Restauration des œuvres Musées de Sens

Il reste 5 536 euros au 31 décembre 2019 à dépenser dans la restauration afin d'atteindre le but de l'opération.

d) Restauration du tombeau de Napoléon

En 2019, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer le tombeau de Napoléon aux Invalides. Au 31.12.2019, il a été collecté un total de 199 712 euros de dons et dépensé un total de 143 187 euros. Il reste un solde disponible de 56 524 euros au 31 décembre 2019.

V - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2019 comme suit :

suit :		Estimation au 31/12/2019	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2019
-	Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100%	35.59 M€	700 K€
	Fondation Napoléon usufruitière à 100%)	20 10 MC	550 V.C
	Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%)	30.19 M€	550 K€
	Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'un compensés par une dépense presque équiv		vers,

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe précédent « III - Fonds Propres »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
	exercice			
IMMOBILISATION INCORP.	5 335 716 €	0€	0 €	5 335 716 €
AUTRES IMMOBILISATION CORP.	8 789 917 €	31 418 €	824 124 €	7 997 213 €
TOTAL GENERAL	14 125 633 €	31 418 €	824 124 €	13 332 929 €

Acquisitions de l'exercice:

- Bibliothèque	1 974 €
- Collection	900 €
- Travaux	28 544 €
Total	31 418 €
Sorties de l'exercice	
Somes de l'exercice	
- Vente Artcurial décembre	824 124 €

824 124 €

Total

VI - <u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>

Sans objet.

VII - <u>AMORTISSEMENTS</u>

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 32 341.51 € :

- calculée au taux de 12,5 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 41.66 % ou 50 % en dégressif pour le matériel informatique, sauf acquisitions 2005 qui sont amorties linéairement au taux de 33.33 %.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans pro rata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT	Dotations	Sorties de	FIN
	Exercice		l'actif	Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0€	0 €	0€	0€
AUTRES IMMO. CORP.	865 114 €	32 341 €	0€	897 466 €
TOTAL GENERAL	865 114 €	32 341 €	0 €	897 466 €

VIII - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT	Dotations	Reprises	FIN
	Exercice			Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0€	0€	0€	0€
PROVISION DEPRECIATION TITRES	596 241 €	301 767 €	392 283 €	504 725 €
TOTAL GENERAL	596 241 €	301 767 €	392 283 €	504 725 €

IX - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	888 256 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	18 772 €
Total Produits à recevoir	907 028 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	3 806 €
Total charges constatées d'avance	0 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	228 496 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	210 628 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	5 000 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	444 124 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0 €

X - <u>DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT</u>

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 301 767 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 392 283 €.

Evaluation au bilan Prix du marché

ACTIONS FRANCAISES	2 614 000	2 828 021 €
ACTIONS ETRANGERES	4 321 465	4 081 427 €
FCP AMADEIS	149 894	324 079 €
	7 085 360	7 233 527 €

XI - <u>VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN</u>

Personnel Salarié

Cadres 4
Employés 8
Total 12

XII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIII - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 440 438 € au 31 décembre 2019. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 2048 heures en 2019, soit l'équivalent d'une personne et demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation hors bilan des contributions volontaires des bénévoles à 30 720 € en 2019, contre 34 320 € l'année précédente.

XV - PROJET ASSOCIATIF

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

XVI - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros en 2020
- 100 000 euros en 2021

XVII – <u>EVENEMENTS POST CLOTURE</u>

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid19 au 1er trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le Bureau du 24 septembre 2020, la direction de la Fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation de manière pérenne. En conséquence, les états financiers 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. On notera cependant que le total des placements et avoirs bancaires s'élève à 6 772 K€ en date du 12/09/2020 contre 8 472 K€ au 31/12/2019



Rapport spécial sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 20 OCTOBRE 2020

Conformément l'article <u>L. 612-5 du Code de commerce</u>, nous portons à votre connaissance les conventions visées par la loi :

1. Conventions conclues au cours de l'exercice

Subvention accordée à l'Association Souvenir Napoléonien le 11 décembre 2019

Personnes intéressées :

- Monsieur Christian Bourdeille, Secrétaire de votre Fondation et Président de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Monsieur Guy Carrieu, Administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et Vice-Président de l'Association du Souvenir Napoléonien;
- Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et Secrétaire Général de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Le Docteur Jacques Palombo, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et administrateur de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association du Souvenir Napoléonien, un mécénat sera alloué en 2020 par la Fondation pour un montant de 100 000 €. Ce mécénat est conditionné à la présentation d'un plan destiné à le justifier.

Cette convention est sans effet sur l'exercice 2019.

2. <u>Conventions conclus au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice</u>

Subventions accordées à l'Association Souvenir Napoléonien

Personnes intéressées :

- Monsieur Christian Bourdeille, Secrétaire de votre Fondation et Président de l'Association du Souvenir Napoléonien ;

Rapport spécial sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2019

- Monsieur Guy Carrieu, Administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et Vice-Président de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Monsieur Gérard Moyaux, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et Secrétaire Général de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Le Docteur Jacques Palombo, administrateur de votre Fondation en tant que représentant du Souvenir Napoléonien et administrateur de l'Association du Souvenir Napoléonien ;
- Au titre de la subvention de fonctionnement de l'Association du Souvenir Napoléonien, un mécénat a été alloué par la fondation pour un montant de 110 000 € destiné prioritairement à :
 - o Soutenir les projets en direction de la jeunesse ;
 - o Participer à des activités de commémorations ;
 - Organiser des événements historiques en France et à l'étranger.
- Dans le cadre d'un protocole d'accord tripartite conclu le 6 juillet 2018 pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 entre votre Association, la Fondation Napoléon et la Société SOTECA, au titre de la revue du Souvenir Napoléonien, une subvention annuelle de 60 000 € de la Fondation Napoléon a été comptabilisée en 2019, sachant que la Fondation Napoléon a versé ce montant directement à la Société SOTECA.
- Au titre de la subvention de la revue du Souvenir Napoléonien, un mécénat annuel de 60 000 € a été attribué par votre Fondation au profit de l'Association du Souvenir Napoléonien. Votre Fondation a directement versé les fonds à la Société SOTECA, conformément au protocole d'accord tripartite conclu le 6 juillet 2018 pour une durée de cinq ans à compter du 1er janvier 2019 entre votre Fondation, l'association du Souvenir Napoléonien et la Société SOTECA.

Fait à Paris Le 14 septembre 2020

Amoura dhe

Victor-André Masséna, prince d'Essling Président de la Fondation Napoléon



RSA

Membre indépendant de Crowe Global 11-13 avenue de Friedland

75008 Paris

Tel : +33 (0) 1 53 83 90 00 Fax : +33 (0) 1 42 89 22 27

www.crowe-rsa.fr

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



RSA

Membre indépendant de Crowe Global 11-13 avenue de Friedland

75008 Paris

Tel: +33 (0) 1 53 83 90 00 Fax: +33 (0) 1 42 89 22 27

www.crowe-rsa.fr

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux administrateurs de la FONDATION NAPOLEON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION NAPOLEON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 14 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FONDATION NAPOLEON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier sur les comptes annuels arrêtés par le Bureau arrêté le 14 septembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2019

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter loute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

Isabelle COUTERET Associée

7 rue Geoffroy Saint Hilaire 75005 PARIS

EXERCICE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2019

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 20 octobre 2020

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
 - ANNEXE

BILAN ACTIF		
	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 335 715,60	5 335 715,60
Autres immobilisations incorporelles	5 335 715,60	5 335 715,60
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 099 747,27	7 924 793,29
Immobilisations corporelles Amortissements	7 997 213,17 -897 465,90	8 789 917,68 -865 124,39
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00
ACTIF IMMOBILISE	12 435 462,87	13 260 508,89
STOCKS	14 590,14	5 519,76
CREANCE D'EXPLOITATION	39 399,54	23 720,40
Autres créances	39 399,54	23 720,40
CREANCES DIVERSES	867 628,09	19 194,89
Créances diverses	867 628,09	19 194,89
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 580 316,01	6 175 166,35
Autres titres	7 085 041,07	6 771 407,62
Provision pour dépréciation	-504 725,06	-596 241,27
DISPONIBILITES	1 239 800,22	952 433,62
COMPTES DE REGULARISATION	0,00	3 806,54
ACTIF CIRCULANT	8 741 734,00	7 179 841,56
TOTAL DE L'ACTIF	<u>21 177 196,87</u>	20 440 350,45

BILAN PASSIF

TOTAL DU PASSIF	21 177 196,87	20 440 350,45
DETTES	444 124,22	265 852,12
DETTES DIVERSES	233 495,88	122 700,78
Dettes fiscales et sociales	210 628,34	143 151,34
DETTES D'EXPLOITATION	210 628,34	143 151,34
DETTES AUPRES ETS DE CREDIT	0,00	0,00
FONDS DEDIES	231 688,98	227 771,41
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	16 223,69	16 223,69
FONDS PROPRES	20 485 159,98	19 930 503,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	554 656,75	640 892,47
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	-2 192 377,74	-2 833 270,21
Réserves statutaires Autres réserves	1 352 420,51 6 748 012,93	1 352 420,51 6 748 012,93
RESERVES	8 100 433,44	8 100 433,44
FONDS PROPRES	14 022 447,53	14 022 447,53
FONDS ASSOCIATIFS		
	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018
Ventes	398,47	760,27
Autres produits	211 156,13	215 218,75
Transfert de charges	8 279,97	5 517,09
I-PRODUITS D'EXPLOITATION	219 834,57	221 496,11
Autres achats et charges externes	604 540,48	632 365,31
Impôts, taxes et versements assimilés	76 663,87	55 307,62
Salaires et traitements	653 313,71	546 072,17
Charges sociales	317 439,82	287 748,71
Dotations aux amortissements d'immobilisations	32 341,51	29 292,37
Dotations aux provisions	0,00	0,00
Autres charges	492 083,94	464 187,18
II-CHARGES D'EXPLOITATION	2 176 383,33	2 014 973,36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<u>-1 956 548,76</u>	-1 793 477,25
Prod. Financ. Autres intérêts	1 457 629,10	1 838 296,12
Prod. Financ.reprises s/provisions	393 283,38	141 258,12
Prod. Financ. Nets/cessions val.mob. de placement	1 083 416,42	1 334 498,54
V-PRODUITS FINANCIERS	2 934 328,90	3 314 052,78
Ch. Financ. dotation aux amort. et provisions	0.00	0.00
Ch. Financ. nettes/cessions VMP	136 068,32	159 048,63
Dotations provisions VMP	301 767,17	590 228,29
Autres charges financières	0,00	0,00
V-CHARGES FINANCIERES	437 835,49	749 276,92
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	2 496 493,41	2 564 775,86
RESULTAT COURANT	539 944,65	771 298,61

COMPTE DE RESULTAT

	AU 31/12/2019	AU 31/12/2017
Produits exceptionnels s/ opérations en capital	931 580,00	0,00
Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	0,00	0,00
Produits sur exercices antérieurs	245,35	0,00
VI-PRODUITS EXCEPTIONNELS	931 825,35	0,00
Charges exceptionnelles s/opérations en capital	0,00	0,00
Charges exceptionnelles s/opérations de gestion	913 195,68	29 959,53
VII-CHARGES EXCEPTIONNELLES	913 195,68	29 959,53
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)	18 629,67	-29 959,53
Engagements à réaliser sur ressources affectées	64 611,83	188 403,00
Engagements réalisés sur ressources affectées	60 694,26	77 956,39
Transfert de charges	-	10 000,00
TOTAL DES PRODUITS	4 146 683,08	3 623 505,28
TOTAL DES CHARGES	3 592 026,33	2 982 612,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	<u>554 656,75</u>	640 892,47
es contributions volontaires sont valorisées à	30 720,00	34 320,00

Les contributions volontaires sont valorisées à (selon la méthode décrite en annexe)	30 720,00	34 320,00
--	-----------	-----------

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 21 177 196,87 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat excédentaire de 554 656,75 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au mois de décembre 2019, nous avons procédé à la vente par l'entremise de la maison Artcurial d'une large part de nos objets hors période. Le produit de cette vente est conforme à nos attentes avec un total de 842 124 euros d'adjudications. Cette cession a engendré un produit net de plus de 18 000 euros.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif. Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Fondation a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables et de ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 144 812,71 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Modalités pratiques de première application des nouvelles règles comptables :

Lors de la première application, en 2005, des nouvelles règles comptables relatives à la définition, la comptabilisation, et à l'évaluation des actifs (CRC, règlement 04-06), l'entité a fait le choix de la méthode prospective.

L'entité ne dépassant pas, à la clôture, deux des trois seuils au moins, fixés à l'article L.123-16 du Code de Commerce, elle a fait le choix d'appliquer les mesures de simplification propres aux petites et moyennes entités, et qui consistent essentiellement dans le maintien de l'amortissement selon la durée d'usage pour les immobilisations non décomposables.

En outre, l'entité n'a pas identifié d'immobilisations décomposables.

III - FONDS PROPRES

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

	EUROS
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094 €
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667 €
Collection M. LAPEYRE	6 512 249 €
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437 €
TOTAL	14 022 447 €

IV - FONDS DEDIES

Objet	Fonds à engager	Dons reçus	Utilisation au	Fonds restant à
	en début		cours de	engager en fin
	d'exercice		l'exercice	d'exercice
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	2 572 €	5 000 €	324 €	7 247 €
Restauration des plans et dessins de Napoléon – Archives Nationales	219 663 €	3 087 €	60 370 €	162 380 €
Sens	5 536 €	0€	0€	5 536 €
Restaurer le tombeau de				
Napoléon	0 €	199 712 €	143 187 €	56 524 €
Total	227 771 €	207 799 €	203 881 €	231 687 €

Les dons reçus et les frais engagés au 31/12/2019 sont comptabilisés en résultat d'exploitation. Les engagements à réaliser sur les ressources affectées sont présentés sous le résultat exceptionnel dans les comptes annuels de la Fondation au titre de 2019.

a) Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène

A ce titre le montant des fonds dédiés au 31 décembre 2019 s'élève à 7247,65 €.

b) Restauration des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2019, il a été collecté un total de 282 265 euros

de dons et dépensé un total de 119 884 euros. Il reste un solde disponible de 162 380 euros au 31 décembre 2019.

c) Restauration des œuvres Musées de Sens

Il reste 5 536 euros au 31 décembre 2019 à dépenser dans la restauration afin d'atteindre le but de l'opération.

d) Restauration du tombeau de Napoléon

En 2019, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer le tombeau de Napoléon aux Invalides. Au 31.12.2019, il a été collecté un total de 199 712 euros de dons et dépensé un total de 143 187 euros. Il reste un solde disponible de 56 524 euros au 31 décembre 2019.

V - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2019 comme suit :

suit:			
		Estimation au 31/12/2019	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2019
~	Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100%	35.59 M€	700 K€
144 1	Fondation Napoléon usufruitière à 100%) Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%)	30.19 M€	550 K€
	Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'un compensés par une dépense presque équiva	e subvention des loy alente (142 K€)	ers,

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe précédent « III - Fonds Propres »

Tableau des mouvements des immobilisations

1	DEBUT	Acquisitions	Diminutions	FIN exercice
DOVODA	exercice			
IMMOBILISATION INCORP.	5 335 716 €	0 €	0 €	5 335 716 €
AUTRES IMMOBILISATION CORP.	8 789 917 €	31 418 €	824 124 €	7 997 213 €
TOTAL GENERAL	14 125 633 €	31 418 €	824 124 €	13 332 929 €

Acquisitions de l'exercice :

BibliothèqueCollectionTravauxTotal	1 974 € 900 € 28 544 € 31 418 €
Sorties de l'exercice	
- Vente Artcurial décembre Total	824 124 € 824 124 €

VI - <u>IMMOBILISATIONS</u> FINANCIERES

Sans objet.

VII - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 32 341.51 € :

- calculée au taux de 12,5 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 41.66 % ou 50 % en dégressif pour le matériel informatique, sauf acquisitions 2005 qui sont amorties linéairement au taux de 33.33 %.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans pro rata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT	Dotations	Sorties de	FIN
	Exercice		l'actif	Exercice
IMMOBILISATION INCORP	0 €	0€	0 €	0€
AUTRES IMMO. CORP.	865 114 €	32 341 €	0€	897 466 €
TOTAL GENERAL	865 114 €	32 341 €	0 €	897 466 €

VIII - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT	Dotations	Reprises	FIN
	Exercice			Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0 €	0€	0€	0€
PROVISION DEPRECIATION TITRES	596 241 €	301 767 €	392 283 €	504 725 €
TOTAL GENERAL	596 241 €	301 767 €	392 283 €	504 725 €

IX - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	888 256 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	18 772 €
Total Produits à recevoir	907 028 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	3 806 €
Total charges constatées d'avance	0 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	228 496 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	210 628 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	5 000 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	444 124 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0€

X - <u>DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT</u>

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 301 767 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 392 283 €.

Evaluation au bilan Prix du marché

ACTIONS FRANCAISES	2 614 000	2 828 021 €
ACTIONS ETRANGERES	4 321 465	4 081 427 €
FCP AMADEIS	149 894	324 079 €
	7 085 360	7 233 527 €

XI - <u>VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN</u>

Personnel Salarié

Cadres	4 8
Employés	0
'l'otal	12

XII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIII - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 440 438 € au 31 décembre 2019. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

XIV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 2048 heures en 2019, soit l'équivalent d'une personne et demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation hors bilan des contributions volontaires des bénévoles à 30 720 € en 2019, contre 34 320 € l'année précédente.

XV - PROJET ASSOCIATIF

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

XVI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros en 2020
- 100 000 euros en 2021

XVII - EVENEMENTS POST CLOTURE

Les états financiers de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. Les activités ont commencé à être affectées par Covid19 au 1er trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

La Fondation, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel.

A la date d'arrêté des comptes par le Bureau du 24 septembre 2020, la direction de la Fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation de manière pérenne. En conséquence, les états financiers 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. On notera cependant que le total des placements et avoirs bancaires s'élève à 6 772 K€ en date du 12/09/2020 contre 8 472 K€ au 31/12/2019